**CIRCUIT, BRUIT, LOI, ET NOUS…**

Nous savons tous que depuis 2015 **le circuit a modifié radicalement son modèle de gestion** et cause des nuisances plus de 200 jours par an.

Depuis le 07/08/2017 **la réglementation a évolué** : désormais ces nuisances tombent sous le coup de la loi.

C’est pourquoi **le gestionnaire a été condamné** le 19 janvier 2021, à la demande du Procureur, à près de 71.000 euros de pénalités pour 58 infractions (3 mois en 2019)

Le 21 septembre une **nouvelle convocation devant le tribunal** examinera 211 nouvelles infractions (entre 07/2019 et 01/2021).

Dans le même temps **le maire a suspendu les activités avec plus de 4 véhicules** à compter du 6 septembre 2021.

Mais la mairie d’ALBI (propriétaire) et le gestionnaire (société privée) ne veulent rien entendre. Ils n’envisagent pas de modifier les modalités de fonctionnement du circuit. Ils **souhaitent poursuivre les activités bruyantes** (moteurs thermiques) en espérant une modification de la réglementation.

Dans ce contexte, la préfète a décidé d’organiser une série de réunions afin de tenter de trouver une **solution permettant au circuit de ne pas fermer et au code de la Santé Publique d’être respecté**.

Le 30 novembre une solution devra avoir été trouvée, sinon toutes les activités seront suspendues.

Nous sommes donc à un **moment charnière** du bras de fer engagé entre ceux qui souhaitent continuer à polluer l’environnement et ceux qui réclament tranquillité et protection de leur santé dans le cadre de la réglementation (avec ou sans circuit).

**Il est important que tous ceux qui sont favorables au respect de la loi se manifestent en adhérant à l’association des riverains ou en manifestant leur soutien à son action.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| J’ADHERE | 10€ | cocher |
| JE SOUTIENS |  | cocher |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Adresse |  |
| Tel et mel : |  |
| *Déposer dans la boîte à lettre ARAS au Quartz 26 av. St Exupéry ou envoyer à arastarn@orange.fr* | |

Date et Signature :